



COMMUNE DE
PEYZHEUX-SUR-SAÔNE
01140

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

NUMERO 03-2024

Séance du 8 avril 2024 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, M. VILLERMET Thomas

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie, Mme THIVOLLE Marie Monique

Secrétaire de séance : Mme GAILLETON Sophie

Président de séance : M. COTTEY Romain

1-Approbation du procès-verbal du 19 février 2024

Monsieur COTTEY Romain demande l'approbation du procès-verbal numéro 01-2024 du 15 janvier 2024. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité.

2-Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur Romain COTTEY rappelle les taux d'imposition 2023 à savoir :

- foncier bâti : 30.46%
- foncier non bâti : 51.17 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 13.98 %

La commission finance a proposé de ne pas augmenter les taux.
Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition soit :

- foncier bâti : 30.46%
- foncier non bâti : 51.17 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 13.98 %

3- Vote des amortissements

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée un tableau récapitulant les amortissements en cours. Il propose à l'assemblée, d'amortir et de rajouter les participations au SIVOS suivantes :

- Participation de l'achat d'un aspirateur cantine et garderie : 305.45 € sur 1 an
- Participation de l'achat d'un réfrigérateur : 120.00 € sur 1 an
- Participation de l'installation de rideaux occultants : 2025.00 € sur 5 ans
- Participation du remboursement du capital de l'emprunt : 7173.62 € sur 20 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modalités d'amortissement proposées
- **DIT** que les sommes suivantes seront imputées sur le budget primitif 2024 aux comptes :
 - 681/042 : 8 250.00 €
 - 2804182/040 : 8 250.00 €

4- Vote des subventions

Monsieur Romain COTTEY rappelle les subventions versées chaque année aux organismes suivants :

- Amicale du centre de Secours : 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles : 100.00 €
- APECT (parents d'élèves du collège de Thoissey) : 500.00 €
- Fonds Solidarité Logements (0.30€ par habitants) : 205.80 €

Monsieur COTTEY présente l'ensemble des demandes de subventions de différents organismes : BTP/CFA de l'Ain, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Lycée professionnel rural de Villars les Dombes, la Croix Rouge Rives de Saône Chalaronne, l'ADMR, l'AFSEP, l'Académie de la Dombes.

Il propose de reconduire les subventions versées l'année dernière et de ne pas accepter de nouvelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale du centre de Secours : 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles : 100.00 €
- APECT (parents d'élèves du collège de Thoissey) : 500.00 €
- Fonds Solidarité Logements (0.30€ par habitants) : 202.80 €

5-Vote du taux de fongibilité et du budget primitif 2024

Monsieur Romain COTTEY présente à l'assemblée le projet du budget primitif 2024 que chaque membre a reçu en date du 26 mars 2024.

Il demande le renouvellement du taux de fongibilité des crédits à 7.5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **RENOUVELLE** le taux de 7.5% de fongibilité des crédits

- **VOTE** le budget primitif 2024 présenté, à savoir :

- La section de fonctionnement équilibrée à la somme de 562 657.16 €
- La section d'investissement équilibrée à la somme de 195 950.37 €

6-Délibération : Autorisation de signature des devis pour l'aménagement de l'étage, nouveau plan de financement pour la demande de DETR et du fonds de concours

Monsieur Romain COTTEY demande à l'assemblée d'approuver les travaux de remplacement des fenêtres et volets ainsi que l'isolation de l'étage de la mairie et l'aménagement d'une salle d'archives. Il demande d'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention au titre du Bonus Ruralité de la Région et de la DETR selon le plan de financement ci-dessous :

	HT	TTC	Financement travaux	
Changement des menuiseries existantes et des volets – pose d'une porte coupe-feu	9 747.92 €	11 697.50 €	Bonus ruralité région AURA 40%	7 632.73 €
Isolation mur, plafond et revêtement sol – porte coupe-feu	7 860.59 €	9 432.71 €	DETR 20%	3 816.00 €
Electricité	1 473.33 €	1 768.00 €	Département 20%	3 816.00 €
			Autofinancement commune (à reste à charge) 20 %	3 816.37 €
TOTAUX	19 081.84 €	22 898.21 €		19 081.84€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ;

- **Approuve** les travaux de remplacement des fenêtres et volets, l'isolation et l'aménagement d'une salle d'archives.

- Dit que les devis seront étudiés en commission travaux

- Autorise Madame le maire à solliciter une subvention au titre du Bonus Ruralité de la Région et de la DETR.

- Autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet

7- Installation de la tyrolienne – demande de DETR et fonds de concours

Dans le cadre de l'installation d'une tyrolienne, Monsieur Romain COTTEY demande au conseil d'approuver les travaux de la tyrolienne. Il rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Pacte de Territoire du Département de l'Ain.

Il convient par ailleurs de demander une subvention dans le cadre de la DETR selon le nouveau plan de financement ci-dessous :

Montant travaux H. T		Financement travaux	
Aire de jeux et pose d'une tyrolienne pour enfant	21 252.16 €	Département (24%)	4 959.00 €
		DETR 20%	4 250.00 €
		Autofinancement commune (reste à charge) 56 %	12 043.16
TOTAUX	21 252.16 €		21 252.16 €

Vu l'inscription budgétaire pour l'installation d'une tyrolienne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les travaux d'installation de la tyrolienne
- Dit que les devis seront étudiés en commission travaux
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

8-Travaux de voirie

La délibération est reportée dans l'attente du devis définitif.

9-Autorisation de signer l'avenant d'évolution du contrat d'assurance

Monsieur Romain COTTEY passe la parole à la secrétaire qui développe le contenu d'un courrier de notre assureur GROUPAMA concernant l'évolution de notre contrat d'assurance.

Vu les nouveaux risques, une mise à jour des garanties est nécessaire :

- Cyberattaque : extension des garanties par la mise à disposition d'experts informatique, précision concernant les dommages aux données.
- Catastrophe naturelle : amélioration de l'information
- Epidémie

Monsieur COTTEY précise que ces évolutions n'entraînent pas d'augmentation de la cotisation annuelle.

Monsieur Romain COTTEY demande au conseil d'autoriser Madame le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature de l'avenant du contrat d'assurance Groupama
- Dit qu'une nouvelle consultation de nos contrats d'assurance sera nécessaire.

10- Droit de place pour le Marché Arts et Saveurs du 28 avril 2024

Monsieur Romain COTTEY rappelle que le CCAS organise un Marché Arts et Saveurs le dimanche 28 avril 2024.

Le CCAS souhaite reconduire le tarif de 5 euros pour les droits de place.

Il est de la compétence du conseil municipal de fixer le droit de place pour l'occupation du domaine public.

Monsieur Romain COTTEY propose au conseil municipal d'instaurer ce droit de place de 5 euros par emplacement. Il précise que l'encaissement sera effectué par le régisseur titulaire de la régie du CCAS et fera l'objet d'un reçu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote un tarif forfaitaire de 5 euros quelle que soit la longueur du stand,
- Dit que ce tarif est fixé pour le Marché Arts et Saveurs organisé par le CCAS le dimanche 28 avril 2024,
- Dit que les recettes seront perçues par la régie du CCAS,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

11- Questions diverses

- **Travaux** : Curage des fossés, fauchage, travaux de stabilisation et d'accotement rue du Carteron Bozet ont été réalisés ou sont en cours. Fabrice Dubost remarque que lors des travaux d'élagage rue du Lavoir, il y avait beaucoup de branchages sur la voie. Romain COTTEY précise qu'à l'avenir une meilleure coordination avec le service communal et l'entreprise s'appliquera pour que les fauchages se fassent pendant les horaires du service technique.

Romain COTTEY informe l'assemblée qu'il a rencontré une entreprise agréée pour l'isolation des combles de la mairie et de l'école ainsi que l'isolation des tuyaux de chauffage. La prise en charge des travaux sera de 100 % par les CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Concernant le lavoir, Monsieur COTTEY rappelle qu'il avait été suggéré sa remise en état par les membres du conseil. Il convient d'établir un planning pour commencer les travaux.

- **SIVOS** : Le budget a été voté le mardi 2 avril 2024. Malgré l'inflation, les dépenses restent contenues. Lors d'une coupure d'électricité, vendredi pendant le temps du second service de cantine, il a fallu trouver rapidement une solution pour les repas.

Le composteur réservé pour la cantine est opérationnel.

- **Communauté de communes :**
Mobilité : la communauté de communes étudie la possibilité d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo pour les habitants du territoire.
Tourisme : un nouveau panneau touristique a été installé sur la place de la mairie.
- **Nuisances :** Monsieur COTTEY fait part d'un courrier d'un administré concernant les rodéos de moto-cross dans les rues du village. Il s'agit d'allées et venues incessantes avec les bruits qui les accompagnent. Quelles solutions apportées à ces désordres ? discussion, rappel de la réglementation : les motos non homologuées ne sont pas autorisées sur les routes.
- **Elections européennes du 9 juin :** Monsieur COTTEY demande aux conseillers de s'inscrire sur l'une des quatre plages horaires afin de tenir le bureau de vote qui sera ouvert de 8 heures à 18 heures.
- **Divers :**
 - L'INSEE réalise une enquête sur les logements, au cours du premier semestre. Certains logements sur la commune font partie de l'échantillon. Pour rappel, cette enquête est obligatoire. L'enquêteur doit fournir une carte officielle.
 - La Préfecture de Région rappelle **l'interdiction de brûlage à l'air libre.**
 - Déchets : il y a encore régulièrement des sacs de d'ordures ménagères le long de la montée Saint Jean.
 - Monsieur Fabrice DUBOST rappelle qu'il convient de réunir la commission communication pour une présentation d'un nouveau site internet. Monsieur Thomas VILLERMET prend contact avec la personne qui a fait une proposition afin de fixer une date.
 - Monsieur Jérémie PAGNON renouvelle sa demande de pose d'un récupérateur de mégots de cigarette avec affiche à l'appui pour que les mégots ne soient plus jetés à terre devant l'abribus. Par ailleurs, il fait part qu'il apprécie la venue du camion pizza.
- **Naissance :**
 - Louis, Jean, Gaston BONNEAU est né le 16 février 2024 à Ecully.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Sophie GAILLETON

Le Maire-Adjoint

Romain COTTEY

